



Trivalis

ENSEMBLE VALORISONS NOS DÉCHETS

Syndicat mixte départemental d'études
et de traitement des déchets ménagers
et assimilés de la **Vendée**



Conseil Départemental
Définition du Plan*

Collectivités locales
Collecte des déchets ménagers
et assimilés
Construction et gestion
des déchèteries

Trivalis
Traitement des déchets
Construction des équipements
prévus au Plan

* Plan de prévention et de gestion des déchets (PPGD)

Trivalis : collectivité publique en charge du **traitement**



Trivalis, dans le cadre du Plan du Conseil Départemental

- assure le transport et le traitement des déchets collectés par les collectivités adhérentes
- exploite les installations publiques de traitement (30)
- construit les équipements requis (centres de tri, plateformes de compostage, centres de transfert,, usines de traitement mécano-biologique, installations de stockage)

Les quantités de **déchets en 2014**

**452 804 tonnes de déchets ménagers
et assimilés soit 595**

kg/habitant

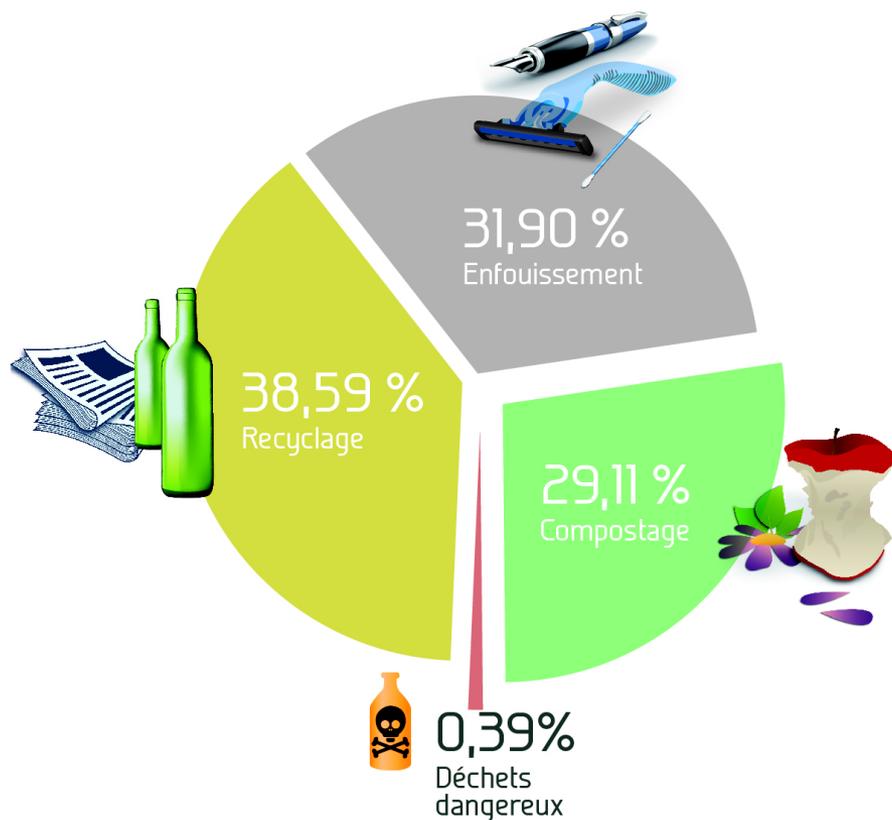


**A domicile, 201 013 tonnes
soit 264
kg/habitant**



**En déchèterie, 251 791 tonnes
soit 331 kg/habitant**

Le traitement des déchets en 2014



En Vendée pour l'année **2014**, la valorisation matière et organique des déchets représente

68 %

Pour **2015**, l'objectif du Grenelle de l'environnement est de

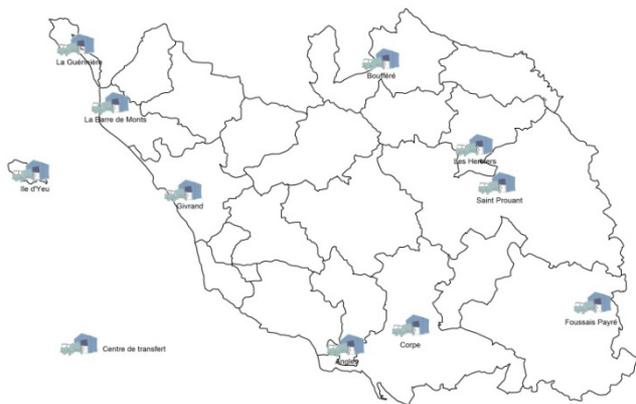
45 %

Pour **2013**, l'objectif du Grenelle de l'environnement est de

35 %

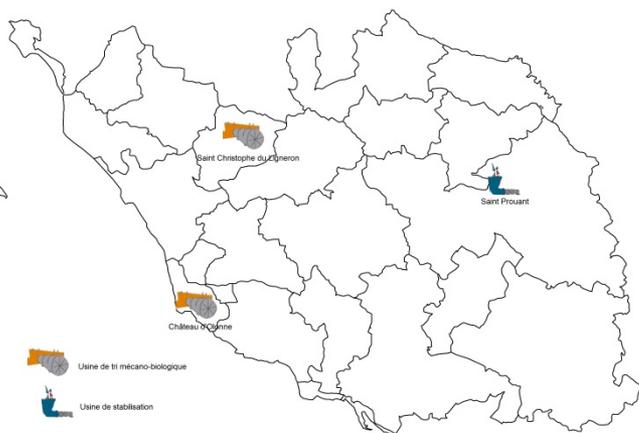
Trivalis :

- Exploite 10 centres de transfert d'une capacité comprise entre 2 000 tonnes / an (Ile d'Yeu) et 16 000 tonnes / an (Givrand)
- Fait appel à des centres de transfert privés lorsqu'il n'en existe pas de publics sur le territoire concerné (La-Roche-sur-Yon)
- Définit et coordonne via un marché public l'évacuation des déchets depuis les centres de transfert, en camions FMA vers les unités de traitement publiques ou privées



Trivalis a construit et exploite :

- Deux usines de Tri Mécano Biologiques des ordures ménagères résiduelles d'une capacité de 55 000 et 36 000 tonnes / an
- Une usine de stabilisation des OMR d'une capacité de 20 000 tonnes / an
- Capacités correspondant à 111 000 tonnes / an soit 85% du tonnage total d'OMR produites chaque année dans le département
- Les 15% de déchets restants sont exportés depuis les centres de transfert via un marché public de transport et traitement, dans des unités de traitement privées extérieures au département

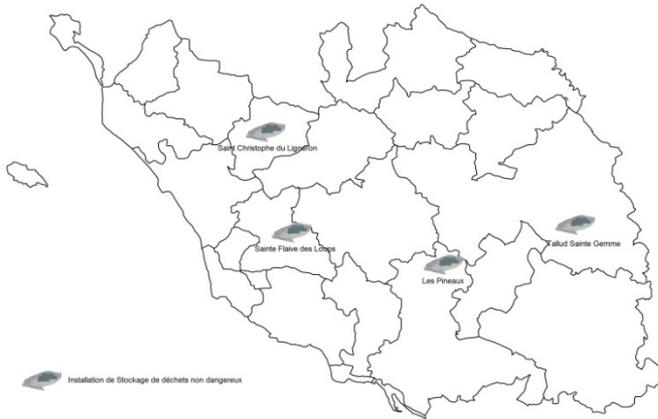


- Acheminement des OMR vers les usines de Tri Mécano Biologiques soit directement par les bennes à OM (si distance entre lieu de collecte et usine inférieur à 20 km)
- Vidage des BOM dans un centre de transfert dans lequel sont rechargées les déchets au-delà de 20 km de distance dans des camions FMA (25 tonnes utiles)
- Kilométrage annuel du transfert des OMR vers les unités de TMB du département : 92 000 km aller soit 10 rotations / jour environ (pour 110 000 tonnes / an)
- Kilométrage annuel de l'exportation des OMR vers les unités de traitement extérieures au département: 203 000 km soit 4 rotations / jour (pour 35 000 tonnes / an)



Trivalis a construit et exploite :

- Quatre Installations de Stockage des déchets « ultimes » d'une capacité comprise entre 23 400 et 30 000 tonnes / an
- Capacités correspondant à 105 600 tonnes / an soit 82% des besoins en traitement (ISDND, UIOM) du département
- Mode de transport : acheminement depuis les unités de pré traitement en camions FMA correspondant à 35 000 kilomètres et 6 rotations / jour



Trivalis assure le transport et le traitement :

- Des déchets (cartons, bois ferrailles, encombrants, gravats, déchets verts...) collectés dans les 70 déchetteries du département
- Transport effectué par des camions ampliroll équipés en caissons 30 / 35 m³ directement vers les installations de traitement de Trivalis dans le département (centres de tri, ISDND, unités de valorisation) ou de transfert privées en vue d'un traitement / valorisation extérieur au département
- Kilométrage annuel estimé à 1 700 000 km jusqu'au lieu de valorisation ou élimination (transferts inclus)





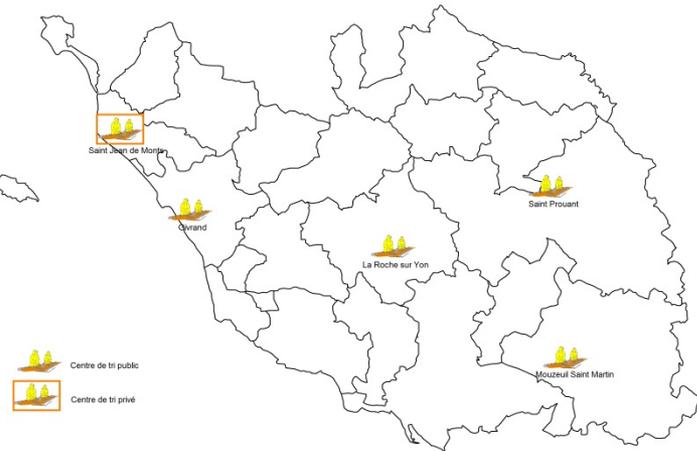
Trivalis

ENSEMBLE VALORISONS NOS DÉCHETS

Organisation du traitement : **les déchets recyclables ménagers**

Trivalis assure :

- L'exploitation de quatre centres de tri publics et recoure à un centre de tri privé
- Le transfert en camions FMA des déchets recyclables ménagers issus de la collecte sélective (verre, papiers, emballages) lorsque les gisements sont trop éloignés du lieu de vidage (distance minimale de 30 km)
- Mode de transport : acheminement depuis centres de transfert en camions FMA correspondant à 65 000 kilomètres et 3 rotations / jour



Le transport peut parfois être augmenté pour des raisons économiques :

Exemple 1 : Aménagement d'un centre de tri départemental des emballages ménagers (35 000 t / an) à l'horizon 2017

- Augmentation du transport annuel estimé à 80 000 km / an
- Réduction des coûts de fonctionnement de 2,5 M € / an

Renégociation du contrat de transport et valorisation des papiers

Introduction d'une notion d'internationalisation de la valorisation-matière dans le nouveau contrat de reprise



our rationaliser la logistique et les coûts de transport, Trivalis a progressivement engagé les mesures suivantes :

massification des contrats de transport et / ou transport-traitement (nouvel allotissement des marchés)

plus de 250 contrats de transport et traitement de déchets (tous confondus) en 2003 contre moins de 50 en 2015

xemple :

96 lots et 36 marchés déchèteries en 2003 contre 44 lots et 10 marchés en 2015

5 contrats de reprise des gravats en 2003 contre un contrat départemental unique en

- Conséquence : facilité de gestion administrative pour la collectivité et les entreprises (bons de commandes, fax ou mails d'intervention, factures...),
- Réduction des coûts de transport (rationalisation logistique pour l'entreprise),
- Optimisation des transports entre les sites en limitant au maximum les trajets à vide grâce à des contrats réguliers et de quatre années au minimum

La massification a permis de réduire notablement les coûts de transport :

- Estimation du gain généré sur les marchés de transport et traitement des déchets de déchetteries : 1,5 à 2 M € HT / an
- Estimation du gain généré sur le seul marché d'exportation extra départemental des déchets ultimes : 680 000 € HT / an

L'exportation extra départementale des déchets a un impact significatif sur le kilométrage parcouru à la tonne

La massification des contrats a cependant permis de limiter fortement cet impact environnemental et de réduire le coût financier

La régionalisation envisagée des Plan départementaux pourrait être l'occasion d'engager une réflexion concernant une organisation régionale de l'élimination des déchets pour poursuivre la massification et la rationalisation des transports de déchets des collectivités territoriales

Filières d'élimination des Ordures ménagères - 2014 -

